



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

aide psychopédagogique

Question écrite n° 124628

Texte de la question

M. Bernard Roman attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur les conséquences de plus en plus lourdes des restrictions budgétaires qui affectent l'éducation nationale. Pour la troisième année consécutive, les réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) sont frappés par des mesures de réduction de leurs moyens. Alors que ce dispositif a fait ses preuves, que la compétence et la spécificité des enseignants spécialisés et des psychologues qui le composent est reconnue, il est menacé très concrètement de ne plus pouvoir remplir correctement ses missions. La scolarité et la réussite de milliers d'élèves est en cause, en particulier dans le département du Nord puisqu'en 2009-2010 ce sont au moins 2 800 enfants en grande difficulté qui n'ont pu bénéficier de l'aide dont ils avaient besoin. Il lui demande, par conséquent, quelles mesures le Gouvernement envisage de prendre pour rendre au réseau RASED les moyens de travailler auprès des élèves, alors que le problème de l'échec scolaire prend des proportions de plus en plus inquiétantes dans notre pays.

Texte de la réponse

Le ministre a pris la pleine mesure de la situation de grande difficulté scolaire dans laquelle se trouvent certains élèves. Dans un contexte économique qui impose de rendre le système éducatif plus efficient, le ministre a pris des mesures dans trois grandes directions : recentrer les contenus d'enseignement sur les fondamentaux (lire, écrire, compter et raisonner) ; centrer l'école sur le développement de compétences clairement définies et progressives ; mieux individualiser les parcours et apporter à chaque élève les aides dont il a besoin dès qu'une faiblesse se manifeste. La réforme de l'école primaire va dans ce sens. De nouveaux programmes, recentrés sur les enseignements fondamentaux, sont entrés en application à la rentrée scolaire 2008-2009 et des procédures d'évaluations nationales des acquis des élèves ont été mises en oeuvre. L'aide personnalisée permet désormais aux enseignants de traiter eux-mêmes, en prolongement de la classe, un certain nombre de difficultés d'apprentissage qu'ils ne pouvaient auparavant prendre en charge efficacement. Dans ce cadre, l'action des maîtres des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) est réinvestie spécifiquement pour intervenir sur les plus graves difficultés d'apprentissage, comportementales et psychologiques des élèves et répondre aux situations que les professeurs des écoles ne pourraient pas gérer dans le cadre des dispositifs d'aide personnalisée. La circulaire n° 2009-088 du 17 juillet 2009 a actualisé le fonctionnement des RASED et précisé les missions des enseignants spécialisés qui y travaillent. Elle est donc de nature à clarifier les responsabilités réciproques des maîtres de la classe et des maîtres spécialisés du RASED. Le meilleur emploi des maîtres spécialisés, tout comme l'aide personnalisée et les stages de remise à niveau en français et mathématiques proposés aux élèves de CM1 et CM2 pendant les vacances scolaires, contribue ainsi à la mise en oeuvre d'un ensemble cohérent et complémentaire de mesures pour favoriser la réussite scolaire de tous les élèves.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Roman](#)

Circonscription : Nord (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 124628

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 20 décembre 2011, page 13212

Réponse publiée le : 21 février 2012, page 1624